

cl



5 décembre 2003

**COMMUNIQUE DE PRESSE
PR/CP(2003)156**

**REUNION DU CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE EN SESSION DES
MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

COMPTE RENDU SUCCINCT DU PRESIDENT

BRUXELLES, 5 DECEMBRE 2003

1. Les Ministres des affaires étrangères et les Représentants des pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) se sont réunis aujourd'hui à Bruxelles.
2. Ils se sont félicités de la participation à la réunion, en qualité d'observateurs, des Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie-et-Monténégro et ils ont réaffirmé que la communauté euro-atlantique est attachée à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans les Balkans. Les Ministres ont encouragé ces deux pays à continuer de faire les progrès qui leur permettront de devenir membres du Partenariat pour la paix et du CPEA.
3. Les Ministres se sont entretenus de la poursuite de l'adaptation du Partenariat entre le Sommet de Prague, tenu l'année dernière, et le Sommet d'Istanbul, qui se tiendra l'année prochaine. Ils ont insisté en particulier sur le rôle que le Partenariat pourrait jouer dans la réponse aux nouvelles menaces auxquelles la communauté internationale doit faire face. Ils ont également examiné la poursuite et l'accroissement de la participation des Partenaires aux nouvelles missions de l'OTAN - de nombreux Partenaires contribuent actuellement à la mission de l'ISAF en Afghanistan et continuent d'apporter de précieuses contributions aux missions de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Les Ministres ont convenu d'approfondir la coopération pratique afin d'aider les forces des pays partenaires à développer des capacités militaires importantes. Ils ont également souligné l'importance d'un renforcement des consultations politiques sur l'Afghanistan dans le cadre du CPEA et mis l'accent sur le rôle que les Partenaires, ceux d'Asie centrale en particulier, pourraient jouer à cet égard.
4. Les Ministres ont réaffirmé qu'ils sont déterminés à combattre le terrorisme. Ils ont souligné qu'ils sont attachés à la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme et se sont félicités des activités qui ont été entreprises. Ils ont aussi accueilli avec satisfaction la poursuite des consultations menées dans le cadre du CPEA sur la protection des populations civiles contre des actes et attentats perpétrés au moyen d'ADM.

5. Ils ont convenu que le réexamen d'ensemble du CPEA et du PPP lancé au Sommet de Prague constitue le cadre essentiel dans lequel le Partenariat continuera d'évoluer. Ils ont pris note des progrès accomplis dans plusieurs domaines clés, comme les possibilités étendues de coopération offertes par le mécanisme du Plan d'action individuel pour le Partenariat et les initiatives prises pour que les travaux menés dans le cadre du Partenariat soient réalisés de la façon la plus efficace possible.

6. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction l'appel lancé par les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN à la réunion qu'ils ont tenue la veille pour que le Sommet d'Istanbul fasse fond sur les progrès accomplis à Prague afin de réorienter davantage le Partenariat pour la paix en tenant plus compte de ses dimensions après l'élargissement et de l'importance que l'Alliance accorde aux nouvelles menaces. Ils se sont félicités du fait que l'Alliance entend faire en sorte qu'une attention particulière soit accordée aux régions stratégiquement importantes du Caucase et de l'Asie centrale.

7. Les Ministres ont rappelé que les réformes dans le sens de la démocratisation sont un facteur important du maintien de la sécurité et de la stabilité. Ils ont convenu que la réforme des structures de défense et des diverses institutions liées à la sécurité constitue la pierre angulaire d'une évolution plus générale vers la démocratie. Ils ont souligné que les nouveaux mécanismes du Partenariat adoptés au Sommet de Prague constituent le cadre qui permet à la communauté euro-atlantique de soutenir les efforts ainsi engagés. Ils ont rappelé leur volonté de se consulter et de partager leurs expériences, dans le cadre du CPEA, sur les questions pertinentes relatives aux réformes dans le sens de la démocratisation.

8. Les Ministres ont pris note des travaux qui ont été lancés en vue de l'élaboration d'une politique OTAN sur la lutte contre le trafic de femmes et d'enfants, qui s'appliquera à tous les personnels prenant part à des opérations dirigées par l'OTAN. Ils se sont réjouis du fait que, dans toute la mesure possible, l'élaboration de cette politique et des mesures connexes sera menée plus avant avec les Partenaires du CPEA.

9. Enfin, les Ministres ont remercié le Secrétaire général de l'OTAN et Président du CPEA sortant pour ses qualités de dirigeant et ils ont assuré son successeur de leur soutien plein et entier.